



Règlement

Tournoi des Aiglons



EDITION 2014

Mise à jour par la CRS EDT

Les modifications sont soulignées

Article 1 :

Présentation

Le Tournoi des Aiglons est le tournoi amical des Écoles de Tir de la Ligue Régional de Tir de Provence. Il est composé de X matchs qui sont organisées par des clubs volontaires.
Le nombre de matchs est défini lors de la réunion d'organisation du Tournoi.

Article 2 :

Catégories concernées - pistolet et carabine

- Poussins filles, Poussins garçon,
- Benjamins filles, Benjamins garçon,
- Minimes filles, Minimes garçon

Bien que ne faisant plus partie des Écoles de tir, et à titre exceptionnel, il est ouvert une catégorie Cadets filles et Cadets garçon en 1^{ère} année de pratique, afin de permettre à ceux qui sont en cours d'initiation de connaître la compétition.

Ils seront classés individuellement dans leurs catégories, mais leurs résultats ne seront pas pris en compte pour le classement spécial, pour l'attribution des trophées, ni pour le challenge du nombre. Ils tireront le même nombre de coups que les minimes.

Article 3 :

Tir

Les compétitions se dérouleront selon le règlement des écoles de tir et les instructions de la GS.
Une seule modification au règlement : il sera tiré 2 coups par carton pour les pistoliers.

Article 4 :

Classements et récompenses matches

A chaque match, il sera établi un classement individuel par catégories et les trois premiers seront récompensés à la fin du match. Le club organisant le match prendra en charge les récompenses. Une contribution (défini lors de la réunion d'organisation du Tournoi) sera demandé pour chaque tireur participant au match.

Article 5 :

Attribution des points aiglons

A partir des résultats de chaque match, il sera attribué des points Aiglons par catégorie suivant le nombre de participants.

Si la catégorie comporte sept tireurs ou plus, les six premiers marqueront :

- 6 points pour le premier
- 5 points pour le second
- 4 points pour le troisième
- 3 points pour le quatrième
- 2 points pour le cinquième
- 1 point pour le sixième

Si la catégorie comporte six tireurs ou moins, les trois premiers marqueront :

- 3 points pour le premier
- 2 points pour le second
- 1 point pour le troisième

Article 6 :

Classement Individuel

Le classement individuel des tireurs sera établi en ajoutant leur point de X matchs de la saison.

Le nombre de matchs pris en compte sera défini lors de la réunion d'organisation.

Les trois premiers seront récompensés et un diplôme sera remis au sixième de chaque catégorie.

Article 7 :

Trophées d'Or, d'Argent et de Bronze

Il sera établis un classement Pistolier et un classement carabinier.

A partir de l'attribution des points Aiglons, chaque école sera créditée pour chaque rencontre des quatre meilleures bonifications obtenues par ses tireurs, Chaque école ne pourra donc enregistrer que quatre bonifications par match quelque soit le nombre de ses tireurs ayant obtenue des points aiglons.

De plus, chaque école qui participe à un match, quelque que soit le nombre de ses tireurs (un ou vingt) recevra un point pour sa présence. Ce point est cumulable avec ceux que l'école aura éventuellement gagnés grâce aux classements de ses tireurs. (Les 4 meilleures bonifications)

Le total des X matchs permettra le classement des clubs. Le premier recevra un diplôme « trophées d'Or », le second « trophées d'Argent » et le troisième « trophées de Bronze ». L'école de tir qui obtiendra le même diplôme trois années consécutive dans la même discipline (pistolet ou carabine) se verra attribuée le trophée correspondant.

Article 8 :

Challenge du nombre

Il sera remis, une coupe à l'école qui aura eu le plus grand nombre de participant au total des X matchs. Cette récompense sera baptisée le « challenge du nombre ».